



CERCLE INTERNATIONAL POUR
LA PROMOTION DE LA CREATION

CIPCRE-Bénin

Direction Nationale : 01 BP. 287 Porto-Novo ; Tél (229) 20 24 72 49 ; Fax(229) 20 24 80 50 ; GSM : 97 63 77 87 ou 68 17 64 00.
E-mails : cipcre-benin@cipcre.org ; cipcrebenin@yahoo.fr ; Site Web : www.cipcre.org/cipcrebenin ; Siège : Akpro-Misséré (côté Prison civile)
Antenne Nord : BP : 38 Djougou ; Tél. 21 03 91 95 / 65 28 06 66 / 67 85 65 75 ; E-mails : cipcrebenin.donga@cipcre.org ; cipcrebenin.donga@yahoo.fr
Bureau Régional – Vallée de l’Ouémé : Bonou, à côté Résidence Maire ; Tél. 62 14 12 64 ; E-mails : cipcrebenin.vallee@cipcre.org ; cipcrebenin.vallee@yahoo.fr

L’Environnement, création de Dieu, responsabilité de l’Homme.

DOSSIER D’APPEL D’OFFRES

N° 678/21/DN/CA3/CIPCRE/B

ETUDE SUR LES EFFETS DE LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES ET D’AUTRES INITIATIVES DE PROTECTION DES ELEVES CONTRE LES ABUS SEXUELS AU BENIN.

Mission	:	Réalisation d’une étude <i>sur les effets de la Charte de Bonnes Pratiques et d’autres initiatives de protection des élèves contre les abus sexuels au Bénin</i> , sur la période de 2011 à 2020.
Commanditaire	:	CIPCRE-Bénin
Type de contrat	:	Contrat institutionnel (Cabinet ou Bureau d’étude)
Cadre	:	Projet 5913 : Renforcement de la protection effective des élèves contre les abus sexuels par la généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques aux établissements scolaires primaires et secondaires sur l’étendue nationale au Bénin.
Partenaires Techniques et Financiers	:	KiRA et BMZ
Durée de la mission et période	:	30 jours, durant deux mois calendaires pour compter de l’obtention du visa statistique.
Date de publication	:	16 novembre 2021
Dates et heures de clôture	:	Etape 1 : Manifestation d’intérêt : 22 novembre 2021 à 12h (11h GMT) Etape 2 : Soumission des offres complètes : à communiquer en temps opportun, exclusivement aux soumissionnaires présélectionnés qui disposeront de 72 heures ouvrables .

ONG d’écologie et de promotion du développement holistique

Enreg. N°95/170/MISAT/DC/DAI/SAAP-ASSOC du 31/07/95 – Agrément du MENRS : N°4393 MENRS/CAB/DC/SG/DPP/SEP du 22/06/2000.
IFU : 6201201375607 ; Comptes bancaires : BOA 01513016489 ; ECO BANK : BJ062 01001 0010141146461501 36.

Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
1) CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
2) OBJECTIFS DE L'ETUDE ET RESULTATS ATTENDUS	6
2.1- Objectifs de l'étude	6
2.2- Résultats attendus	7
3) METHODOLOGIE GLOBALE	7
3.1- Méthodologie de l'étude	7
3.2- Processus prévu pour l'étude	7
4) MANDAT DU CABINET D'ETUDE	8
5) DUREE DE L'ETUDE	9
6) LIVRABLES	9
7) PROFIL DU SOUMISSIONNAIRE	9
7.1- Profil exigible pour le Cabinet	9
7.2- Profil du personnel à déployer	9
8) CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES	10
9) MOYENS MIS A LA DISPOSITION DU CABINET	10
10) ZONE D'ETUDE	11
11) PERSPECTIVES :	11
12) MODALITES DE SOUMISSION	11
12.1- Etape 1 : Manifestation d'intérêt	11
12.2- Etape 2 : Offre complète (valable pour les cabinets présélectionnés et contactés à cet effet)	12
12.2.1- L'offre technique	12
12.2.2- L'offre financière	12
12.3- L'évaluation des offres	12
13) TRANSMISSION/DEPOT DES OFFRES	12
13.1- Etape 1 : Manifestation d'intérêt	12
13.2- Etape 2 : Offres complètes	12
14) DISPOSITIONS DIVERSES	13

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AG	:	Assemblée Générale
BMZ	:	Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (Allemagne)
CAP	:	Connaissances, les attitudes et les pratiques
CBP	:	Charte des Bonnes Pratiques
CCNE	:	Conseil Consultatif National des Enfants
CIPCPE	:	Cercle International Pour la Promotion de la Création
CNE	:	Conseil National de l'Education
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CV	:	Curriculum Vitae
FENAPEB	:	Fédération Nationale de l'Association des Parents d'Elèves du Bénin
IFU	:	Identifiant Fiscal Unique
INF	:	Institute Nationale de la Femme
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
INStAD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
KiRA	:	Kinderrechte Afrika
MASM	:	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MdSC	:	Maison de la Société Civile
MEMP	:	Ministère des Enseignements Maternels et Primaires
MESTFP	:	Ministère des Enseignements Supérieurs, Techniques et de la Formation Professionnelle
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
PV	:	Procès Verbal
ReSPESD	:	Réseau des Structures de Protection des Enfants en Situation Difficile
TdR	:	Termes de Référence

1) CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Bénin, les abus sexuels et les situations connexes sont monnaies courantes : Harcèlement sexuel, Enlèvement / Séquestration, Viol, Mariage précoce, Grossesse précoce, Inceste, Exploitations sexuelles diverses (traite à des fins d'exploitation sexuelle, prostitution, pornographie et tourisme sexuel), propos, attouchements, gestes à connotation sexuelle, etc.

Les élèves de tous les ordres d'enseignement y sont confrontés. Ici, le vocable "élèves" désigne aussi bien les élèves du secondaire que les écoliers et écolières du primaire.

Rappelons qu'aux termes des dispositions de l'article 190 de la Loi n°2015-08 du 15 décembre 2015 portant Code de l'Enfant en République du Bénin, « *Les abus sexuels s'entendent de toutes agressions sexuelles qui supposent l'emploi de la violence, de la contrainte, de la menace ou de la surprise ou de toutes atteintes sexuelles exercées sans violence, sans contrainte, sans menace ou sans surprise.* ».

Face à ce fléau, l'Etat béninois a institué par arrêtés ministériels (N°501/MESFTPRIJ/CAB/SGM/DPS/SA du 17 décembre 2015 pour le sous-secteur de l'enseignement secondaire et N°299/MEMP/DC/SGM/CTJ/SA/025SGG16 du 21 décembre 2016 pour le sous-secteur de l'enseignement primaire) la **Charte de Bonnes Pratiques pour la protection des élèves contre les abus sexuels**.

L'arrêté ministériel (y compris le canevas-type de la Charte) pour chaque sous-secteur de l'enseignement est téléchargeable actuellement sur Internet, via le lien hypertexte ci-après : https://cipcrebenin.org/index.php?option=com_content&view=article&id=172&Itemid=193.

La Charte est une convention locale où s'engagent les 6 parties prenantes de chaque établissement scolaire : Enseignant-e-s, Elèves, Parents d'Elèves, Vendeur-euse-s, Personnel de service, Responsables de l'Administration. Dans la pratique, chaque catégorie d'acteurs s'approprie la Charte ; ensuite il est organisé une assemblée générale pour adopter cette Charte et pour mettre en place le Comité de Veille composé de représentant-e-s de chaque partie à la Charte, puis le compte rendu est fait à la Direction Départementale de tutelle. Le Comité de Veille se dote d'un plan d'action pour mener diverses activités pouvant permettre de prévenir et lutter contre les abus sexuels des élèves.

Après l'institutionnalisation dans ces deux sous-secteurs de l'enseignement, quelques activités de promotion de la Charte ont été mises en œuvre :

- Diffusion de la Charte ;
- Formation des acteurs clés (au niveau départemental et au niveau communal) ;
- Appui à la mise en place de la Charte dans les établissements scolaires ;
- Suivi de l'application de la Charte.

À l'issue de la mise en œuvre de ces activités au plan national par CIPCRE-Bénin et d'autres acteurs, plus de 500 établissements primaires et secondaires, publics et privés, ont adopté la CBP sur le territoire national avec des effets en termes de diminution du fléau dans les établissements scolaires.

En juin 2020, un sondage réalisé auprès des acteurs du milieu scolaire à la base sur le fonctionnement et les effets de la Charte de Bonnes Pratiques contre les abus sexuels, a permis de mettre la lumière sur quelques forces et avantages :

- toutes les parties à la Charte sont unanimes pour reconnaître que son application permet d'instaurer une atmosphère de confiance et de sécurité des enfants grâce à la surveillance réciproque des acteurs et à la circulation de l'information (sensibilisations) dans les établissements l'ayant adoptée.
- des effets positifs spécifiques ont été évoqués ainsi qu'il suit :

- Ñ entre éducateurs et apprenants, les relations se limitent aux activités éducatives et les comportements assimilables aux relations coupables sont de plus en plus évités ;
- Ñ le climat de confiance et de respect mutuel s'est renforcé aussi bien de la part des éducateurs que de la part des élèves garçons vis-à-vis des élèves filles (les attouchements et les propos à connotation sexuelle ont commencé à laisser place à la maîtrise de soi, l'observance de la courtoisie, de la distance de sécurité et de l'intérêt de plus en plus croissant aux études) ; ce qui est à l'origine des meilleurs résultats que les élèves en général et les filles en particulier obtiennent en fin d'année pour passer en classe supérieure ou réussir à leurs examens.
- Ñ l'environnement protecteur des enfants se consolide progressivement grâce à la synergie d'actions entre les acteurs de l'école puisque la lutte contre les abus sexuels n'est plus perçue comme l'affaire d'une catégorie contre une autre catégorie.

Par contre, des insuffisances ont été révélées au cours du sondage, notamment :

- le non-fonctionnement de certains comités de veille (non tenue des réunions périodiques régulières et inexistence de plans d'actions bien suivis, insuffisance de supports de communication, etc.) ; ce qui serait imputable à la faible motivation de certains membres desdits comités de veille à répondre à leur engagement pour la mise en œuvre de la CBP ;
- la non-intégration de la CBP par l'Etat dans le système de suivi formel en direction des établissements scolaires ; autrement dit, il y a un manque d'accompagnement soutenu de la part des services compétents, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré ;
- le manque de synergie d'actions entre les structures intervenant en milieu scolaire sur la même thématique ;
- le manque d'interaction entre le cadre scolaire où la CBP est mise en œuvre et la communauté (milieu social hors du cadre scolaire), celui-là étant négativement influencé par celle-ci.

Comme solutions envisagées au terme du sondage, il était recommandé le renforcement du portage par l'Etat (la prise en compte par l'Etat de la généralisation de la CBP à tous les établissements scolaires publics et privés) pour en faire un de ses outils de lutte contre les abus sexuels en milieu scolaire avec toutes les implications possibles.

Outre le sondage, la nécessité de renforcer la généralisation de la Charte a été confortée que le fléau des abus sexuels en général et des grossesses précoces des élèves en particulier persiste toujours et est même aggravé dans le contexte de la pandémie à coronavirus : le nombre de cas de grossesses enregistrés par le ministère en charge de l'enseignement secondaire est passé de 1.122 (au cours de l'année scolaire 2018-2019) à 2.290 au titre de l'année 2019-2020, selon les données communiquées le mardi 5 janvier 2021 par le Ministre d'alors , en réponse à la question orale (avec débat) posée par les députés concernant les grossesses en milieu scolaire.

C'est pour cela que, dans le but de renforcer la lutte, le CIPCRE-Bénin a initié, avec le soutien de KiRA et du gouvernement allemand, le projet **5913** portant *Renforcement de la protection effective des élèves contre les abus sexuels par la généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques aux établissements scolaires primaires et secondaires sur l'étendue nationale au Bénin* (ci-après «Projet » ou « Projet 5913).

Au titre des activités du Projet, il est prévu l'*étude sur les effets de la Charte de Bonnes Pratiques et d'autres initiatives de protection des élèves contre les abus sexuels au Bénin*, sur la période de 2011 à 2020.

Les présents termes de référence (TdR) sont élaborés pour préciser les objectifs, la méthodologie globale, le dispositif institutionnel de pilotage de l'Etude ainsi que les modalités y relatives.

2) OBJECTIFS DE L'ETUDE ET RESULTATS ATTENDUS

2.1- Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est de déterminer, pour la période de référence de 2011 à 2020, les **effets de l'application de la Charte des Bonnes Pratiques (CBP) et d'autres initiatives qui visent la protection des élèves contre les abus sexuels au Bénin**, sur le territoire national (dans les 12 départements). Par "autres initiatives", il faut entendre toutes démarches conçues et mises en œuvre à l'effet de contribuer à créer un environnement protecteur des élèves contre les abus sexuels. Les sensibilisations ponctuelles et/ou occasionnelles ne font pas partie des dites "autres initiatives" faisant l'objet de cette étude.

De façon plus spécifique, il s'agira de documenter l'expérience de la CBP et des autres initiatives visant la protection des élèves contre les abus sexuels en milieu scolaire, public comme privé, au primaire comme au secondaire :

- Faire le point exhaustif des établissements scolaires publics et privés du primaire et du secondaire ayant adopté la CBP et ceux ayant développé d'autres initiatives visant la lutte contre les abus sexuels des élèves dans les 12 départements du Bénin entre 2011 et 2020. A cet effet, :
 - o les indicateurs suivants permettent de mesurer **l'adoption** en ce qui concerne la CBP (signature de la CBP, élaboration et signature d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale d'adoption avec la mise en place d'un Comité de veille) ;
 - o **La mise en œuvre** se mesure par rapport aux points suivants : (fonctionnalité du Comité, ce qui suppose l'existence d'un plan de travail avec des réunions de travail, des actions concrètes de type de la mise en place de 'boîtes à plainte, de dénonciations, la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des dites plaintes et dénonciations, etc.)
- Faire le point exhaustif des vocables autres que la CBP, qui désignent ces initiatives visant la lutte contre les abus sexuels des élèves dans les établissements scolaires, publics comme privés, au primaire comme au secondaire.
- Faire le point des outils de base, des stratégies, des établissements scolaires ayant pris les dites initiatives, leur localisation géographique, le système de suivi, les indicateurs de suivi des actions ainsi que les résultats obtenus ;
- Faire le point de toutes autres actions ou démarches des acteurs du milieu scolaire à l'endroit de la communauté, des autorités et d'autres acteurs à l'effet d'atteindre l'une et/ou l'autre des finalités suivantes :
 - o accroître l'engagement et les capacités des parents pour le suivi socio-éducatif et la protection de leurs enfants ;
 - o améliorer les capacités de discernement des enfants, pour qu'ils adoptent des comportements appropriés face aux provocations et aux sollicitations sexuelles, quels que soient les lieux, les sources (acteurs), et les stratégies ;
 - o améliorer les capacités des parents à comprendre le lien entre la précarité dans laquelle vivent certains de leurs enfants, et leur fragilité / vulnérabilité face aux sollicitations sexuelles ;
 - o dynamiser les comités de veille ;
 - o lever les limites au suivi formel de l'application de la CBP dans les établissements scolaires ;
 - o améliorer la communication entre les parents d'une part et entre les parents et leurs enfants d'autre part pour accroître les capacités de protection et d'autoprotection des enfants ;
 - o améliorer la systématisation de la dénonciation des cas d'abus ;
 - o promouvoir la synergie d'actions à divers niveaux (entre établissements scolaires, entre établissements scolaires et communautés, entre différentes structures intervenant sur la même thématique de protection des élèves contre les abus sexuels, etc.).

Au total, il s'agira notamment :

- d'identifier les facteurs favorisant et les facteurs limitants de la mise en œuvre et de la promotion de la CBP ;
- de faire le point des autres initiatives en lien avec la protection de l'enfant particulièrement en matière de lutte contre la vulnérabilité des mineurs face aux risques d'abus sexuels ;
- et de proposer des stratégies de renforcement des actions de lutte contre les abus sexuels des enfants au Bénin.

2.2- Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus de cette étude, aussi bien par rapport à la CBP que par rapport à d'autres initiatives visant la protection des élèves contre les abus sexuels :

1. Les profils et caractéristiques des établissements scolaires ayant adopté et mis en œuvre des actions et tiré des avantages relatifs à la CBP y compris les autres initiatives visant les mêmes préoccupations, sont déterminés ;
2. Les facteurs favorisant et les facteurs limitants de la mise en œuvre et de la promotion de la CBP sont identifiés et analysés ;
3. Les stratégies et outils utilisés pour mettre en œuvre la CBP au sein de l'établissement et les stratégies et outils utilisés pour promouvoir la CBP hors de l'établissement ;
4. Une cartographie des établissements ayant mis en œuvre la CBP et une cartographie des principaux établissements ayant promu la CBP hors de l'établissement sont établies ;
5. Des recommandations pour l'amélioration des textes de la CBP sont formulées ;
6. Des recommandations pour améliorer les mécanismes de mise en œuvre et de promotion de la CBP sont formulées ;
7. Une proposition de concept (dénomination et contenu) désignant l'ensemble des initiatives et des outils de base est élaborée, si nécessaire.

3) METHODOLOGIE GLOBALE

3.1- Méthodologie de l'étude

La méthodologie de l'étude sera à la fois quantitative et qualitative. Elle sera inclusive avec un accent particulier sur les principes d'inclusion et d'équité et sur les dimensions culturelles et linguistiques. Les questions liées au genre et à la prise en compte aussi bien du milieu urbain que du milieu rural seront analysées.

L'échantillonnage doit prendre en compte les 12 départements du Bénin, les deux sous-secteurs de l'éducation (primaire et secondaire) et les établissements scolaires publics et privés.

Une revue de littérature sera faite en vue de prendre en compte les résultats d'enquêtes et d'études pertinents pour la présente étude.

La méthodologie détaillée et les outils font partie intégrante des offres à recevoir des soumissionnaires.

3.2- Processus prévu pour l'étude

Le processus prévu pour le pilotage de cette étude intègre un Comité de coordination composé d'acteurs étatiques, ceux de la société civile ainsi qu'une représentation des enfants eux-mêmes (un garçon et une fille). Un Cabinet d'étude sera sélectionné et mandaté pour réaliser l'Etude.

3.2.1- Le Comité de Coordination de l'Etude

a) Composition du Comité de Coordination

Le Comité de Coordination de l'étude, composé principalement de structures de l'Etat, de la Société Civile, et d'une représentation des enfants (en application du principe de la participation) se présente comme suit :

- 1- Etat : MEMP, MESTFP, MASM, INStaD (ex-INSAE), CNE et INF ;
- 2- Société Civile : MdSC, FENAPEB, ReSPESD, CIPCRE et son partenaire KiRA.
- 3- Représentants des Enfants : 1 fille et 1 garçon remplissant les conditions ci-après :
 - Être membres du Conseil Consultatif National des Enfants (CCNE) ;
 - Être ou avoir été élèves d'établissements scolaires ayant adopté la Charte (au moins pour l'un des deux enfants).

b) Mandat du Comité de Coordination

Le Comité a pour mission le pilotage de l'étude et constitue donc l'organe stratégique en charge de l'assurance qualité de tout le processus. A cet effet, le Comité est chargé :

- i. De la sélection du cabinet d'étude :
 -) Elaboration/finalisation des TdR de l'étude ;
 -) Analyse des offres et sélection du cabinet
- ii. Du cadrage méthodologique de l'étude (document méthodologique, outils de collecte, outils de traitement, échantillonnage des catégories de populations et des institutions ciblées, manuel d'instruction, plan de travail, etc.) ;
- iii. Du suivi des démarches pour l'obtention du Visa Statistique de l'étude
- iv. Du suivi de l'étude :
 -) Validation des rapports (intermédiaire, provisoire et final) ;
 -) Publication / diffusion des résultats de l'étude
- v. De la révision éventuelle de la Charte (nouveau contenu, plaidoyer et suivi administratif).

3.2.2- Procédures pour la sélection du Cabinet

Le processus de sélection du Cabinet à mandater pour la réalisation de l'Etude sera conduit en deux étapes et de la manière suivante :

- Etape 1 : Appel à manifestation d'intérêt pour la présélection de 3 à 5 cabinets ;
- Etape 2 : Consultation restreinte des cabinets présélectionnés qui présenteront les offres complètes en vue de la sélection définitive.

4) MANDAT DU CABINET D'ETUDE

Le Cabinet recruté aura la charge de la conduite de l'étude. Il intégrera des méthodes de recherche quantitative et qualitative.

De façon plus spécifique, le Cabinet recruté aura à :

- a) Finaliser, à l'issue de la réunion de cadrage avec le Comité de coordination, les documents de travail, notamment :
 - o le document de méthodologie,
 - o les outils de collecte et les outils de traitement,
 - o le manuel d'instruction,
 - o le plan de travail,
 - o et toute autre pièce dont il serait redevable pour permettre au Commanditaire de constituer le dossier de demande de visa statistique ;
- b) Recruter et former les enquêteurs, en lien avec le type d'entretiens qu'ils auront à réaliser, les exigences linguistiques de leurs milieux d'enquête respectifs, etc. ;
- c) Organiser et superviser les opérations de collecte des données ;
- d) Traiter et analyser les données collectées ;
- e) Rédiger le rapport préliminaire de l'étude et le transmettre au commanditaire en fichier et en imprimé
- f) Prendre en compte les commentaires pour améliorer ledit rapport ;
- g) Participer à l'atelier de restitution et présenter le rapport d'étude aux participant-e-s ;

- h) Finaliser le rapport en intégrant les observations formulées par les participant-e-s et destinées à améliorer le rapport ;
- i) Transmettre au Commanditaire le rapport en fichier et en imprimé, conformément au contrat.

5) DUREE DE L'ETUDE

La durée prévue pour l'étude est de 30 jours de travail, étalés sur une période calendaire maximale de deux (2) mois pour compter de l'obtention du visa statistique.

6) LIVRABLES

Les réalisations/rapports ci-dessous sont attendus :

- J) **Une note méthodologique complète actualisée** à soumettre au début de la mission avec le détail des outils proposés (échantillonnage, questionnaires, guides d'entretien, fiche de consentement éclairé, divers protocoles...) ainsi que le plan de rédaction du rapport d'étude ;
- J) **Une liste des acteurs identifiés et/ou rencontrés, avec leurs coordonnées** (nom et statut de l'organisme, situation de l'organisme par rapport à la problématique de l'étude, nombre de personnes actives dans ce cadre, nom et titre de la personne de contact, etc.) ; tout en tenant compte de la réglementation en vigueur concernant les données personnelles ;
- J) **La version préliminaire du rapport d'étude, en fichier Word, à proposer au Comité de coordination pour commentaire ;**
- J) La **version finale** du rapport de l'étude.

Le rapport comprendra :

- Un résumé exécutif, d'une page avec les principaux résultats et recommandations ;
- La finalité et l'objet de l'étude ;
- Les modalités de conception et de conduite de l'étude ;
- Une analyse critique des limites de l'étude exécuté ;
- Les informations et les analyses répondant aux questions soulevées dans les termes de référence ;
- Les conclusions et recommandations ;
- Les annexes techniques (comprenant notamment les termes de référence, les questionnaires, les guides d'entretiens, etc.).

Le document final consistera en un rapport structuré, clair et rédigé en français à remettre en format papier A4 relié et sur support numérique (clé USB) sous format PDF, strictement identique à la version papier. Les fiches d'enquêtes et tous les autres outils de collecte de données utilisés au cours de l'étude seront remis en version numérique.

7) PROFIL DU SOUMISSIONNAIRE

Le Cabinet d'étude soumissionnaire devra posséder une bonne expérience en matière de recherche sociale et déployer pour l'étude du personnel ayant des qualifications requises.

7.1- Profil exigible pour le Cabinet

Le Cabinet ou Bureau d'étude soumissionnaire doit :

- être installé au Bénin et en règle vis-à-vis de la législation en vigueur le concernant ;
- opérer dans le domaine des études sociales et statistiques ;
- avoir au moins cinq (5) ans d'ancienneté (pour compter de sa reconnaissance officielle par l'Etat béninois) ;
- avoir réalisé au moins trois (3) études pertinentes concernant la protection de l'enfant, l'éducation ou autres secteurs apparentés et dont l'une au moins a obtenu préalablement de visa statistique.

7.2- Profil du personnel à déployer

Le personnel à déployer comprend le personnel expert et le personnel d'enquête :

a) Profil du personnel expert

Le personnel expert composé de deux spécialistes (1 homme et 1 femme), un-e chef-fe de mission (ou consultant-e principal-e) et un-e consultant-e associé-e. Chaque expert-e doit :

-) Etre de nationalité béninoise ;
-) avoir les profils appropriés (formation et/ou domaines d'expertise) en éducation/action sociale ou sciences juridiques pour l'un-e et statistique/démographie pour l'autre ;
-) avoir réalisé au moins deux (2) études nationales (au Bénin) concernant le milieu scolaire et/ou la protection de l'enfant ou sur des thèmes connexes ;
-) avoir une bonne connaissance de la problématique des mineurs en situation de vulnérabilité (financière, relationnelle, parentale, éducationnelle, scolaire, alimentaire, en déplacement, etc.) ;
-) avoir une bonne connaissance du secteur de l'éducation au Bénin et/ou des textes juridiques relatifs aux droits humains, notamment ceux régissant les droits de l'enfant au Bénin ;
-) avoir d'excellentes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction et l'esprit d'initiative ;
-) avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique (analyse quantitative et qualitative).

b) Profil du personnel d'appui

Le personnel d'appui comprend :

-) Cinq (5) enquêteur-trice-s pour le sous-secteur de l'enseignement primaire, ayant une License en sciences sociales et maîtrisant au moins une des principales langues de la localité d'investigation ;
-) Onze (11) enquêteur-trice-s pour le sous-secteur de l'enseignement secondaire, ayant une License en sciences sociales et maîtrisant au moins une des principales langues de la localité d'investigation.

Il est loisible au Cabinet retenu d'exiger des enquêteurs d'autres critères de sélection.

8) CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Les considérations éthiques intègrent les préoccupations d'ordre général et les préoccupations spécifiques. Du point de vue général, le plan d'enquête doit inclure des plans et des règles à suivre pour traiter la protection des enquêteur-trice-s et des répondant-e-s, pour traiter les cas d'abus sexuels signalés ou observés pendant la période de l'étude ainsi que la gestion appropriée de l'information considérée comme confidentielle. Le personnel déployé par la Cabinet :

- doit signaler à qui de droit les actes répréhensibles observés au cours de la période de consultation et ne doit pas les divulguer ;
- doit pouvoir démontrer sa capacité et son engagement à éviter les conflits d'intérêts et à assurer son objectivité et son impartialité dans l'exécution de la mission ;
- est tenu, en toutes circonstances, d'éviter de nuire aux personnes avec lesquelles il entre en contact ; le respect des coutumes, des croyances religieuses et des différences politiques, d'origine et de genre est impératif ;
- est responsable de la clarté, de l'exactitude, de la cohérence et de la véracité de la présentation orale ou écrite de l'information fournie et des résultats de l'étude.

Du point de vue spécifique, le Cabinet et le personnel qu'il a déployé (expert-e-s et enquêteur-trice-s) sont appelés à observer les dispositions des politiques institutionnelles du Commanditaire.

9) MOYENS MIS A LA DISPOSITION DU CABINET

Le Cabinet sélectionné pourra bénéficier tout au long de l'étude des facilités de l'équipe technique du CIPCRE-Bénin et des institutions membres du Comité de coordination ainsi que d'autres partenaires du CIPCRE-Bénin.

Pour la collecte des données sur le terrain, outre les enquêteur-trice-s et les 2 consultant-e-s, les animateur-trice-s du projet (10 Référents Régionaux) seront mis à contribution. Par ailleurs, les acteur-trice-s de la chaîne de protection de l'enfant, notamment ceux-celles des structures déconcentrées des membres du Comité de coordination de l'étude peuvent partager des informations utiles.

Le Commanditaire mettra à la disposition du cabinet sélectionné des documents tels que :

- a- Une liste de personnes physiques et morales ayant suivi de formations sur la CBP et leurs localisations :
- b- Des documents utiles pour la réalisation de l'étude : le rapport du sondage réalisé en 2020, des rapports d'activités, etc.

10) ZONE D'ETUDE

L'étude se déroulera sur toute l'étendue du territoire national, prenant en compte les 12 départements, dans des établissements scolaires primaires et secondaires, publics et privés, aussi bien du milieu urbain que du milieu rural.

Des investigations se feront aussi sur des sites non scolaires où des initiatives relatives à la lutte contre les abus sexuels ont été identifiées.

11) PERSPECTIVES :

De façon générale, les résultats issus de l'étude devront permettre d'améliorer les initiatives de lutte développées jusqu'ici par les divers acteurs. Ces résultats pourraient donner lieu à la révision de la CBP, si possible dans le sens de fédérer l'ensemble des initiatives identifiées et étudiées.

12) MODALITES DE SOUMISSION

Peut soumissionner tout cabinet ou bureau d'étude régulièrement installé au Bénin et à jour vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Tout soumissionnaire est tenu de prendre connaissance des Politiques Institutionnelles du CIPCRE-Bénin téléchargeables actuellement sur Internet, via le lien hypertexte ci-après :

http://cipcrebenin.org/index.php?option=com_content&view=article&id=170&Itemid=185 et de signer la déclaration ci-jointe qui est l'une des pièces du dossier de manifestation d'intérêt.

12.1- Etape 1 : Manifestation d'intérêt

Le dossier de manifestation d'intérêt comprend :

- a. Les pièces du Cabinet
 - i. La lettre de manifestation d'intérêt (datée et signée) ;
 - ii. La Fiche de manifestation d'intérêt dont le canevas exclusif est joint aux présents TdR (Annexe 1) ;
 - iii. Les copies des pièces administratives du Cabinet ; copie du Registre de Commerce ; copie de l'IFU, Attestation CNSS, Attestation fiscale, et autres pièces pertinentes ;
 - iv. Trois (3) Attestations de bonne exécution d'études similaires exécutées par le Cabinet, dont au moins une ayant préalablement obtenu de visa statistique ;
 - v. La Déclaration d'information relative aux Politiques Institutionnelles du CIPCRE-Bénin (saisie sur papier Entête du Soumissionnaire, signée et cachetée) et dont le canevas exclusif est joint aux présents TdR (Annexe 3) ;
- b. Les pièces personnelles de l'Expert-e proposé-e pour être le-la consultant-e principal-e (Chef-fe de mission) :
 - i. Le CV comportant essentiellement les informations appropriées et ne dépassant pas 4 pages ;
 - ii. l'Attestation de disponibilité (signée par l'intéressé-e) dont le canevas exclusif est joint aux présents TdR (Annexe 2) ;
 - iii. Trois (3) Attestations de bonne exécution d'études similaires (dont au moins une étude exécutée en qualité de Chef-fe de mission et ayant préalablement obtenu de visa statistique) ;
- c. Les pièces personnelles de l'Expert-e proposé-e pour être le-la consultant-e associé-e :
 - i. Le CV comportant essentiellement les informations appropriées et ne dépassant pas 4 pages ;
 - ii. l'Attestation de disponibilité (signée par l'intéressé-e) dont le canevas exclusif est joint aux présents TdR (Annexe 2) ;

- iii. Trois (3) Attestations de bonne exécution d'études similaires ;
- d. Toutes autres pièces que le Cabinet soumissionnaire juge pertinentes.

12.2- Etape 2 : Offre complète (valable pour les cabinets présélectionnés et contactés à cet effet)

Les cabinets présélectionnés auront à soumettre un dossier complémentaire comprenant l'offre technique et l'offre financière, dans les 72 heures ouvrables suivant la notification de la présélection.

12.2.1- L'offre technique

L'offre technique, rédigée en langue française, comportera les pièces suivantes :

- a. La lettre de soumission (datée et signée) ;
- b. La compréhension et les observations éventuelles sur les termes de référence (maximum 1 page) ;
- c. La note méthodologique complète provisoire comprenant :
 - la méthodologie prévue pour la réalisation de l'étude ;
 - les outils de collecte ;
 - les outils de traitement ;
 - le manuel d'instruction ;
 - le plan de travail.

12.2.2- L'offre financière

L'offre financière, rédigée en langue française, comportera les pièces suivantes :

- a. la lettre de soumission datée et signée et indiquant le montant de l'offre ;
- b. le devis estimatif daté et signé, indiquant clairement les honoraires, les per diem et les frais de fonctionnement.

NB : Consignes pour la saisie de toute pièce du dossier de candidature, quelle que soit l'étape : police Calibri, taille 11, interligne simple (1), marges normales (2,5).

12.3- L'évaluation des offres

La proposition à retenir sera celle qui présente l'offre technique la plus convaincante et l'offre financière assortie d'un meilleur rapport qualité/prix, selon les critères ci-après :

- Le profil du Cabinet ;
- Les qualifications et expériences du personnel expert ;
- La qualité de l'offre technique ;
- Le montant de l'offre financière.

En cas de besoin, des négociations peuvent être entreprises avec le cabinet présentant les meilleures offres.

13) TRANSMISSION/DEPOT DES OFFRES

13.1- Etape 1 : Manifestation d'intérêt

Les dossiers de manifestation d'intérêt sont à transmettre **exclusivement par e-mail, en fichier unique mais aux formats Word et PDF** ; les deux formats **ne dépassant pas 15 Mo** sont à envoyer par un seul mail, simultanément aux trois adresses suivantes : cipcre-benin@cipcre.org, cipcrebenin@yahoo.fr ET inifrcf2018@gmail.com; avec en objet « **Manifestation d'intérêt pour Etude Charte et autres initiatives contre les abus sexuels au Bénin** », rigoureusement **au plus tard le lundi 22 novembre 2021 à 12 heures locales (soit 11 h GMT)**.

13.2- Etape 2 : Offres complètes

Les cabinets soumissionnaires présélectionnés transmettre leurs offres complètes obligatoirement par e-mail, et à titre facultatif par dépôt physique. En conséquence, **en cas de différence entre le transmis par**

e-mail et celui soumis par dépôt physique, seul le dossier transmis par mail sera considéré, aussi bien pour le délai de transmission que pour le contenu.

13.2.1- Transmission virtuelle, par e-mail (OBLIGATOIRE)

Les offres complètes (offre technique et offre financière) doivent être transmises par e-mail, **en fichier unique mais aux formats Word et PDF** ; les deux formats réunis **ne dépassant pas 10 Mo** sont à envoyer par un seul mail, **simultanément aux trois adresses suivantes** : cipcre-benin@cipcre.org, cipcrebenin@yahoo.fr ET inifrcf2018@gmail.com; avec en objet « **Etude sur les effets de la Charte et d'autres initiatives contre les abus sexuels au Bénin** », rigoureusement **dans le délai précisé par la lettre de notification de présélection.**

13.2.2- Dépôt physique (FACULTATIF)

Les offres complètes (offre technique et offre financière) seront mises dans deux enveloppes séparées portant la mention « Offre technique » et « Offre financière ». Ces deux enveloppes seront réunies dans un seul pli portant, à l'exclusion de tout autre signe distinctif, la mention : « **Etude sur les effets de la Charte et d'autres initiatives contre les abus sexuels au Bénin** » « à n'ouvrir qu'en séance ».

Les offres doivent être déposées en trois (3) exemplaires réunis en un seul emballage, dont un original et deux copies, **Le dépôt doit être fait dans le délai précisé par la lettre de notification de présélection**, à l'un des trois lieux exclusifs ci-après :

- a) Secrétariat de la Direction Nationale du CIPCRE-Bénin sise à côté de la prison civile d'Akpro-Misséré, au quartier Gouako-Kotoclomè ;
- b) Bureau de liaison du CIPCRE-Bénin à Parakou, sis au quartier Guèma, à côté du nouveau marché international ;
- c) Secrétariat de l'Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF), sis à Cotonou, Sikèkodji, en face du Centre de Santé.

14) DISPOSITIONS DIVERSES

Le CIPCRE-Bénin se réserve le droit de ne pas donner suite au présent processus.

Akpro-Misséré, le 16 novembre 2021

Le Directeur National ;



Elidja ZOSSOU.-

PJ : Trois Annexes

N°	Informations sur les consultant-e-s	Consultant-e Principal-e (Chef-fe de mission)	Consultant-e Associé-e	Observations éventuelles
2	QUALIFICATION PROFESSIONNELLE			
2.1	Niveau de Formation initiale			
2.2	Formations complémentaires/ post-universitaires			
2.3	Domaines d'expertise : éducation/action sociale ou sciences juridiques pour l'un-e et statistique/démographie pour l'autre			
2.4	Autres (à préciser).....			
3	EXPERIENCES EN LIEN AVEC LE PROFIL EXIGE DANS LES TdR DE L'ETUDE			
3.1	Nombre d'études nationales (réalisées au Bénin) concernant le milieu scolaire et/ou la protection de l'enfant ou sur des thèmes connexes			
3.2	Nombre d'études (réalisées au Bénin) ayant préalablement obtenu de visa statistique			
3.3	Autres (à préciser)			

3- Certification

Je soussigné-e, certifie exacts les renseignements décrits dans la présente fiche. Toute fausse déclaration ou renseignement fourni incorrectement dans la présente fiche pourra justifier ma disqualification à tout moment du processus, même après sélection définitive.

*Lieu, Date,
Signature et cachet (le cas échéant)*

.....

ATTESTATION DE DISPONIBILITE

Je soussigné-e, atteste être disponible dans la période de décembre 2021 à février 2022 pour intervenir en qualité de **au sein du personnel expert proposé par le cabinet** dans le cadre de la réalisation de *l'étude sur les effets de la Charte de Bonnes Pratiques et d'autres initiatives de protection des élèves contre les abus sexuels au Bénin.*

En foi de quoi je signe la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le2021

.....

Annexe 3 : Déclaration d'information
(A saisir sur Papier Entête du Cabinet soumissionnaire)

**Déclaration d'information relative aux
Politiques Institutionnelles du CIPCRE-Bénin**

Nous, soussigné (**Prénoms et Noms, puis Qualité**), reconnaissons avoir pris connaissance des Politiques Institutionnelles du CIPCRE-Bénin, à savoir :

- Politique Environnementale ;
- Politique de Protection des Enfants et des Jeunes ;
- Politique de Promotion du Genre ;
- Politique d'Intégrité, de Transparence et de Redevabilité.

Nous prenons acte que lesdites politiques prévoient, en ce qui nous concerne, :

- Le fait pour tout soumissionnaire à un marché quelconque du CIPCRE-Bénin de :
 -) Signer et joindre à son dossier, la présente déclaration pour confirmer avoir été informé des politiques institutionnelles du CIPCRE-Bénin ;
 -) Joindre à son dossier, copie de nos propres politiques ou autres documents en lien avec les politiques institutionnelles du CIPCRE-Bénin, le cas échéant ;
- Le fait pour tout attributaire d'un marché quelconque du CIPCRE-Bénin de signer un engagement dont le modèle est téléchargeable sur le site web du CIPCRE-Bénin.

En connaissance de cause, nous signons la présente déclaration.

Fait à, le2021

Signature

Prénoms et Nom